

**LE PRESIDENT DU GROUPEMENT EUROPEEN  
DE COOPERATION TERRITORIAL Eurodistrict PAMINA**

- VU l'arrêté du 14 mars 2020 du ministre des solidarités et de la santé portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (JO du 15 mars 2020) et portant notamment fermeture de tous les "lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays" ; les services publics restant quant à eux ouverts ;
- CONSIDERANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques de la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;
- CONSIDERANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;
- CONSIDERANT que, dans sa déclaration du 14 mars 2020, le Premier Ministre a annoncé le passage en niveau 3 de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2, qu'il a prescrit la limitation des déplacements et le maintien des services publics essentiels ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** Le plan de continuité de l'activité des services publics du GECT Eurodistrict PAMINA joint en annexe est déclenché à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté pour une durée indéterminée.

Le bâtiment à Lauterbourg est fermé au public. L'accueil inconditionnel des usagers est assuré le lundi 13h30-16h30 et du mardi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-16h30 au numéro de téléphone 03 68 33 88 00.

Pour les questions relatives à INFOBEST - : [infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu)

Pour les questions relatives à l'Eurodistrict PAMINA - [info@eurodistrict-pamina.eu](mailto:info@eurodistrict-pamina.eu)

**Article 2.** Le Directeur Général des Services du GECT Eurodistrict PAMINA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'Eurodistrict PAMINA et publié sur le site internet.

Fait à Lauterbourg, le 23 mars 2020

**LE PRESIDENT**



**Rémi BERTRAND**